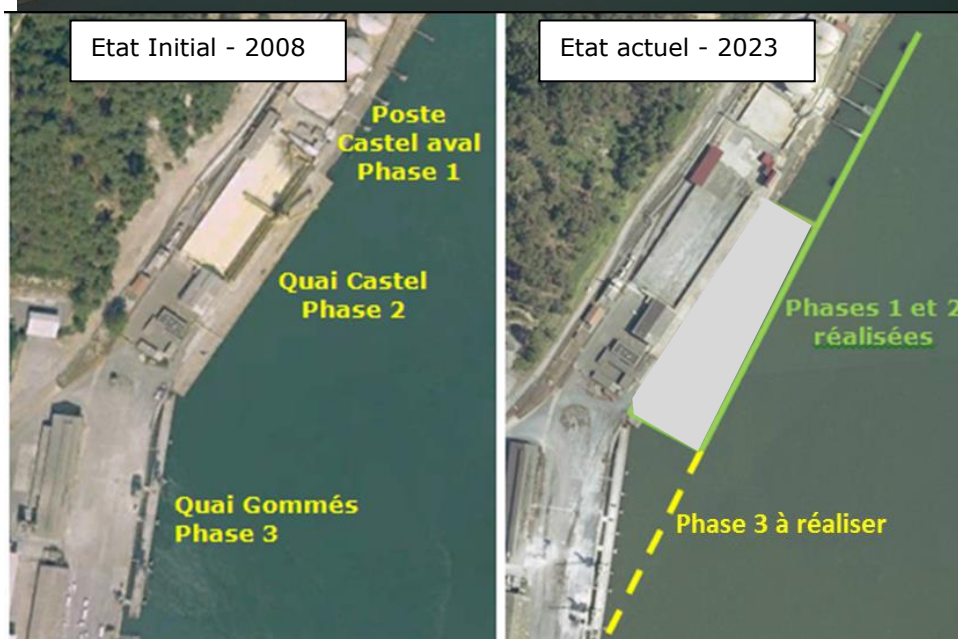


RESTRUCTURATION DES QUAIS DE LA ZONE PORTUAIRE DE BLANCPIGNON - PORT DE BAYONNE

Reconstruction du quai Armand Gommès - un point sur les travaux

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé en mars 2023, avec l'aide des subventions France Relance (subvention de 4 790 000€), la troisième et dernière phase de restructuration des quais de la zone portuaire dite de Blancpignon, par la reconstruction du quai Armand Gommès.

A ce jour, les travaux du poste liquide (2008), à l'aval, et ceux du quai Castel (2013-2014), au centre de la zone, sont réalisés. Afin de clôturer ce projet de restructuration, permettant à terme de disposer d'un front d'accostage aligné d'environ 600 mètres, le nouveau quai Gommès s'étendra sur un linéaire de 180 mètres en continuité du quai Castel réalisé dans les mêmes conditions en 2013-2014.



L'opération de reconstruction du quai Gommès s'inscrit donc dans le cadre d'un aménagement plus global de la zone portuaire de Blancpignon. Cette opération vise ainsi offrir un moyen alternatif et complémentaire au mode routier pour le transport de marchandises de longue distance avec l'objectif de développer l'intermodalité, l'activité économique et l'emploi, et d'améliorer la compétitivité du port (accessibilité, service) grâce à un outil plus performant et adapté aux exigences environnementales.

Cette dernière phase de projet, d'un montant global de près de 24 millions d'euros permet également de répondre aux problèmes de sécurité posés par le quai existant construit dans les années 1960, et à privilégier une conception durable du nouvel ouvrage (durée de vie 100 ans).

Le début effectif des travaux est intervenu début mars 2023 pour une durée prévisionnelle de 16 mois avec une phase de battage de pieux pouvant générer des nuisances sonores entre mi-juillet et début septembre 2023.



Matériel de battage des pieux

Cet atelier de battage de pieux ne travaille pas les samedis et dimanches et sera arrêté pour le pont du 14 et 15 août 2023.

L'amplitude de travail du chantier est de 7h du matin à 20h le soir par application de l'arrêté préfectoral sur les travaux bruyants.

Concernant spécifiquement l'atelier de battage générant le volume sonore le plus important, depuis le 24 juillet 2023, il a été décidé par la Région Nouvelle-Aquitaine de décaler le commencement potentiel du battage de pieux de 7h du matin à 8h du matin et de supporter le coût financier de cette restriction de travail.

L'organisation du chantier alterne des phases de battage d'une part (de l'ordre de 1h45 par pieu en situation normale) et de préparation d'autre part pour chacun des 76 pieux prévus.

La cadence et le rythme de battage n'est pas programmable de façon certaine car cet atelier très complexe met en œuvre énormément d'outillage très lourds (une barge de 30x20m + 2 pontons servitudes + 1 pousseur + 1 grue 250t + guide de battage 20x10x3m) avec de nombreuses tâches préparatoires à enchaîner et de nombreux entretiens à réaliser car ces travaux sont très impactants pour le matériel.

Enfin, une communication a été menée fin juin 2023 auprès des riverains via la distribution de 18 400 flyers dans les boîtes aux lettres des quartiers ciblés des communes d'Anglet, de Boucau et de Bayonne. Ce flyer comprend un QR Code permettant de suivre l'actualité du chantier.